

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 10
Votants..... 15
Procurations..... 5

Date de la convocation : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,
REFREGEERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame
VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur
REFREGEERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à
Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné
procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné
procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 2DELIBERATION N° 10ELECTION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de décrire à bulletin secret un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la
commune au Parc Naturel Régional des Grands Causses ;

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite être candidat pour le poste de délégué titulaire.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Didier VIDAL pour le poste de délégué titulaire, chaque
conseiller procède au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des candidats pour le poste de délégué suppléant,

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Daniel VIALA, chaque conseiller procède au vote à bulletin
secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir voté à bulletin secret

Décide à 15 voix pour

- **DE DÉSIGNER** comme délégué titulaire au Parc Naturel Régional des Grands Causses :
 - o Didier VIDAL Le Viala 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- **DE DÉSIGNER** comme délégué suppléant au Parc Naturel Régional des Grands Causses :
 - o Daniel VIALA Lotissement le pas du cayla 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et au susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication en préfecture
ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :
<http://www.telerecours.fr>.*

Reçu le 09/02/2023